Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 827

Artikel: Les femmes paient la taxe militaire

Autor: S.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268486

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lutte contre la discrimination *(suite de la page 1)*

Les conférences des ONG sont, pour les femmes de notre pays, une occasion bienvenue de rencontres avec des personnalités du monde entier. L'Association des femmes universitaires organisa un lunch fort réussi en l'honneur de Mrs. Moran, ancienne présidente de la Fédération, au restaurant du Palais des Nations, et le Dr R. Girod, vice-présidente du C.I.F., offrit chez elle, le vendredi 1er avril, une brillante réception à de très nombreux hôtes, parmi lesquels les présidente et vice-présidentes du Conseil international des femmes, Dr Jeanne Eder (Zurich), Lady Nunburnholme (Grande-Bretagne), Miss van Eeghen et d'autres représentants de vastes associations, heureux de pouvoir entrer en contact amical et familial, dans l'atmosphère hospitalière de cette maison genevoise.

°

Les délégués des ONG avaient été priés de bien vouloir décrire les méthodes employée par elles pour combattre efficacement les préjugés et mesures discriminatoires. Malheureusement de nombreux orateurs se sont bornés à définir leurs principes et leurs buts, mais non pas leurs méthodes efficaces.

Cependant l'une de celles qui a donné des indications pratiques, des conseils, est la déléguée d'une grande association féminine.

L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles indique ses méthodes

Dans la lutte contre la discrimination, l'organisation efficace du travail doit être fondée en premier lieu sur une connaissance approfondie de la collectivité et des causes de la discrimination. Pour cela, il faut travailler avec la population et non pas seulement pour elle, établir des objectifs à long terme et étudier périodiquement les coutumes de la collectivité. Il est tout aussi dangereux de simplifier à l'extrême la difficulté du problème que d'en exagérer l'importance. L'Alliance doit travailler aussi bien avec ceux qui pratiquent la discrimination qu'avec ceux qui en sont les victimes, car il y a des préjugés des deux côtés. D'une manière générale, la discrimination est fondée sur des attitudes et des réactions affectives plutôt que sur des faits.

Toute action visant à assurer une meilleure compréhension et à surmonter la discrimination doit revêtir des formes différentes selon les besoins de la situation. L'Alliance estime qu'avant de prendre des mesures pour agir sur la politique des pouvoirs publics, elle doit assurer la reconnaissance de son autorité, et cela n'est pas toujours facile dans les collectivités où les chrétiens sont en minorité. Toutefois, l'activité exercée sur l'opinion publique doit commencer chez soi, par l'éducation des membres de chaque association. Une attitude courageuse aide souvent à s'assurer l'appui de la collectivité. De l'avis de l'Alliance, il importe d'élaborer les méthodes appropriées en s'inspirant de l'expérience quotidienne. L'élimination des préjugés et de la discrimination, qui découle logiquement du principe « Aime ton prochain comme toi-même » qui est énoncé dans toutes les grandes philosophies, doit faire partie d'un programme d'ensemble et ne saurait constituer un but en soi.

L'Alliance avait, en vue de la conférence, demandé à ses associations nationales de lui envoyer des déclarations de principe. Dans un grand nombre des déclarations qui lui sont parvenues, il est dit que les barrières entre races, nations et religions se multiplient constamment, l'Alliance, animée qu'elle est d'un idéal de camaraderie universelle, devrait enseigner à ses membres l'art de vivre et de travailler en commun.

Des déclarations et des principes universellement reconnus ne suffisent pas pour créer un climat de compréhension et de tolérance humaine. Il importe d'établir entre les individus des liens fondés sur le respect et l'amitié. Les organisations non gouvernementales qui se sont engagées à défendre certains principes communs et partagent les mêmes convictions peuvent aider considérablement à la création d'un climat plus favorable, sans lequel aucune action positive entreprise pour éliminer la discrimination et les préjugés ne peut avoir d'effets durables.

Décisions et recommandations

La masse de suggestions et de vœux présentés au cours des trois premières journées furent condensés, grâce à un travail ininterrompu, le samedi et le dimanche, du comité de rédaction — la déléguée de la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales, Miss Tomlinson, en faisait partie. On aboutit à quatre résolutions qui furent votées sans opposition, et dont voici l'essentiel :

a) les Organisations non-gouvernementales s'engagent à donner l'exemple, à s'opposer à toute discrimination dans leurs rangs et à prêter leur appui aux efforts faits, en ce sens, sur le plan national ou international ;

b) elles s'efforceront d'obtenir de leurs gouvernements nationaux la ratification de la Convention sur les droits politiques féminins et celle sur l'égalité de rémunération, aussi rapidement que possible ;

c) elles s'appliqueront à l'éducation des enfants, de la jeunesse et des adultes, pour combattre, dans l'opinion, les préjugés en contradiction avec les droits de l'homme.

d) elles demandent aux organes compétents des Nations Unies d'inclure dans les pactes, en préparation, sur les droits humains, le droit de pétition *pour les ONG et les agences spécialisées dans les cas de violation de ces droits ;*

elles expriment l'espoir que soient institués les organes compétents, *là où ils n'existent pas déjà, qui reçoivent, examinent et dénoncent publiquement, si c'est nécessaire, les plaintes et pétitions concernant la violation des droits humains ;*

elles prient le Conseil Economique et Social de leur réclamer des rapports périodiques, de stimuler les échanges de vues sur la discrimination et de convoquer à nouveau les ONG au bout de deux ans, si possible ;

elles invitent les ONG à s'entendre entre elles, dans leurs pays respectifs et à agir de concert.

Une déléguée remercie M. Vincent Auriol

La Begum Shaista Ikramullah tient à s'associer aux remerciements exprimés par M. Boal pour la maîtrise avec laquelle le Président a dirigé les travaux de la Conférence et a réussi à épuiser un ordre du jour très chargé dans le bref laps de temps dont il disposait. C'est surtout grâce à sa forte personnalité, où se mêlent harmonieusement la sympathie, l'humour et la fermeté, que la Conférence a pu rédiger son acte final et l'adopter sans un seul vote contraire. La Begum Shaista Ikramullah tient à remercier également le Conseil économique et social et le Secrétaire général grâce auxquels la Conférence a pu se réunir. Les préjugés et la discrimination sont aussi vieux que le monde, et, de temps immémorial, toutes les sociétés les ont connus. Ils sont le fait d'hommes trop petits dans un monde trop grand, mais, maintenant que le monde se rétrécit, il faut que les hommes grandissent moralement; le moment est donc venu de faire disparaître ces maux de la suface de la terre. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont un commencement, mais il faut maintenant combattre ces tendances primitives par une action pratique.

(Extrait du rapport)

DE-CI, DE-LA

Les femmes de la République de Haïti ont voté pour la première fois aux récentes élections municipales. Cinq villes ont élu des femmes au Conseil municipal et trois villes ont nommé des femmes maires.

*

Mme Marie-Jeanne Durry est la première femme professeur à la Faculté des Lettres de la Sorbonne. Elle y détient une chaire de littérature française du XIXe siècle et une chaire de littérature du XXe qui a été créée pour elle.

*

Le préfet de police de Paris a l'intention de créer un corps de quinze assistantes de police qui patrouilleront sans arrêt pour repérer les enfants, traînant dans les rues, les ramener dans leur famille ou, si la famille n'offre pas toutes les garanties, pour confier ces enfants à des œuvres. Un dortoir sera aménagé à la Préfecture pour ceux qu'on ramasse la nuit et que l'on ne peut rendre immédiatement à leurs parents.

*

Depuis de nombreuses années, il y avait des femmes juges d'enfants aux Pays-Bas. Mais pour la première fois, une femme juge ordinaire vient d'être nommée au tribunal d'arrondissement d'Amsterdam. C'est Mlle Kroesen, jusqu'ici juge suppléant à La Haye.

*

Le prix de littérature de Barcelone a été décerné à Carmen Kurz, pour son roman *Ils dorment sous l'eau.*

*

Le dixième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes italiennes a été commémoré par de nombreuses réunions féminines dans toute l'Italie.

Les informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins: International Women's News, Bulletin du Conseil international des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, Paix et Liberté, *etc.*

Marie Volait-Méautis

Les nombreux amis qu'elle comptait à Lausanne et dans le canton ont appris avec chagrin la mort, survenue à la Tronche, près de Grenoble, de Mme Marie Volait-Méautis. Elle était née à Montreux et avait épousé Georges Volait, maître de philosophie au Gymnase des jeunes filles de Lausanne et privat-docent à l'Université de Lausanne, dont elle eut huit enfants.

Devenue veuve très tôt, elle a assumé avec une rare vaillance et un remarquable savoir-faire l'éducation et l'instruction de ses enfants, dont deux ont fait la guerre de 1939-1945. Etant Française, Mme Volait était allée se fixer à la Tronche, pour l'éducation de ses enfants. Aux élections municipales de 1945, elle fut nommée conseillère municipale, et c'est avec un enthousiasme intelligent qu'elle a poursuivi, dans sa commune, son travail d'éducatrice et de mère, s'occupant plus particulièrement d'hygiène publique, des enfants, des écoles.

Car Mme Volait, qui portait à tout un intérêt éclairé, était une féministe convaincue, membre du Suffrage féminin de Lausanne, qui estimait que les femmes ont une belle tâche à remplir dans les affaires publiques. Elle revenait souvent à Lausanne et à Vers-l'Eglise, pour reprendre contact avec ses amis vaudois et avec la terre vaudoise, à laquelle elle était demeurée très attachée. Sa grande vaillance, son courage devant les difficultés de la vie, devant le malheur, resteront en exemple pour tous ceux qui l'ont connue.

Mme Karen Harrekilde Petersen, inspectrice au Cours de science domestique de l'Université d'Aarhus (Danemark) a été envoyée en mission pour neuf mois, en Thaïlande, afin d'organiser la préparation et l'instruction des professeurs de science domestique, ainsi qu'un système général d'éducation de tenue du ménage, pour toutes les femmes.

*

Miss Agatha Barbara a été nommée Ministre de l'Education dans le nouveau gouvernement travailliste de l'Ile de Malte.

*

A la Côte d'Or, les femmes âgées de 25 à 60 ans peuvent siéger dans les jurys de tribunaux, si elles parlent anglais. Plusieurs femmes sont juges dans les tribunaux d'enfants.

*

Pas en Suisse, bien sûr, mais en Afrique, Dans l'Etat de Sierra Leone, sur 48 postes de juges de paix, quatre ont été attribués à des femmes, en les chargeant plus spécialement de s'occuper des enfants et des adolescents.

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans

La saison de Paris

Au Musée de l'Orangerie

De David à Toulouse-Lautrec

La Saison de Paris est ouverte... Dans le cadre de *Salut à la France* — série de manifestations organisées ce printemps à Paris par les Etats-Unis pour rendre à notre pays un « hommage culturel » — le Musée de l'Orangerie vient d'inaugurer une exposition intitulée *De David à Toulouse-Lautrec,* qui se prolongera jusqu'au 3 juillet.

L'originalité de cette manifestation vient de ce qu'elle groupe des tableaux et des dessins de l'Ecole française du XIXe siècle, qui appartiennent exclusivement à des collections américaines. C'est ainsi qu'il nous est donné de contempler quelques-uns de nos plus authentiques chefs-d'œuvre qui, en l'occurence, nous ont été prêtés...

De David à Toulouse-Lautrec nous promène de l'Empire à la Belle Epoque... Citons, entre autres, un portrait de *Napoléon* par David, encore inconnu en France ; un remarquable portrait de la *Comtesse de Tournon,* par Ingres, au teint un peu verdâtre, à l'expression dominatrice ; une saisissante *Tête d'Homme mort* par Géricault, vision hallucinante, avec son profil et ses méplats, tour à tour en relief ou en creux, sa bouche entr'ouverte, et ses yeux noyés d'ombre... un chef-d'œuvre.

Delacroix est représenté par plusieurs toiles, dont la plus vibrante est peut-être un portrait de *Paganini ;* de Corot, nous avons noté un pittoresque portrait d'*Italienne ;* de Daumier, tout est remarquable, qu'il s'agisse de *L'Amateur d'Estampes,* ou d'œuvres qui attestent une préoccupation sociale, tels ce pitoyable *Déménagement des Saltimbanques* — saisissant dessin en couleur — ou ce grouillant *Wagon de Troisième Classe.*

De Courbet, entre autres, un grand tableau *La Toilette de la Mariée,* d'une composition et d'un équilibre parfaits, et les hiératiques *Chiens de M. Choiseul ;* de Manet, la célèbre et harmonieuse *Femme au Perroquet* — la même qui posa pour son *Olympia* ; de Pissaro un beau sous-bois impressionniste, *Le Fond de l'Hermitage ;* de Monet, entre autres, *La Seine à Bougival,* tableau ravissant, bien dans sa manière, avec son éparpillement de tonalités adoucies...

Et nous arrivons à Degas et aux divers aspects de son talent ; c'est d'abord le délicieux portrait de *Mlle Valpinçon Enfant,* où tout est grâce, l'expression du visage et l'attitude spontanée ; puis c'est le *Père de l'Artiste et le Chanteur Pagans,* où la figure du père de l'auteur est extraordinairement évoquée ; une autre facette encore du talent de Degas, plus familière celle-ci : *Les Danseuses ajustant leurs Chaussons,* dans des tons gris atténués.

Voici le grand Renoir avec sa charmante toile représentant deux petites artistes, *Au Cirque Fernando ;* avec le célèbre *Déjeuner des Canotiers,* éclatant de vie et de truculence ; avec, enfin, le visage sensuel de Mme Tilla Durieux, actrice allemande. Cézanne, le maître d'Aix, évoque sa Provence natale avec sa délicate et pyramidale *Montagne Sainte Victoire,* de lui également une curieuse aquarelle, *Les Trois Crânes.*

Gauguin a campé de pittoresques *Vieilles Filles d'Arles,* dont Van Gogh s'est peut-être inspiré pour peindre à son tour une *Arlésienne,* qui contraste si curieusement avec son extraordinaire décor stylisé, *Nuit étoilée,* paysage cosmique qui est bien l'œuvre d'un visionnaire...

Seurat nous ramène sur terre avec son exquis et si vivant *Dimanche après-midi dans l'Ile de la Grande Jatte ;* Berthe Morisod, belle-sœur de Manet, est représentée par une fraîche toile, *Sur la Falaise aux petites Dalles ;* Fantin-Latour, par une fort harmonieuse *Nature morte.*

Et voici le Titan, Toulouse-Lautrec, et ses impitoyables évocations du monde où l'on s'amuse,... et où il cherchait en vain à oublier son infirmité. *Au Moulin Rouge* est une de ses œuvres maîtresses, d'une composition parfaite, et où la note réaliste est donnée par le visage verdissant d'une femme qui semble porter un masque — et qui en porte peut-être. Plus humain est *Jane Avril sortant du Moulin Rouge,* toile charmante ; mais redoutable est le dessin *Yvette Guilbert saluant,* qui accuse sans pitié les tics de l'artiste vieillissante et qui ne veut pas renoncer...

De David à Toulouse-Lautrec est une fort belle exposition, bien caractéristique de la peinture française du XIXe siècle. Elle est aussi un bel exemple d'échange culturel, car, si l'initiative en est française, la réalisation en est américaine... Elle atteste une fois de plus la pérennité et l'universalité de l'art français.

Janine Auscher

Les femmes paient la taxe militaire

On parle de reviser la loi fédérale sur la taxe militaire ; la taxation ne tiendrait plus compte de la fortune des parents et des grands-parents ; c'est d'ailleurs une singulière façon de taxer le revenu d'un citoyen que de tenir compte de biens qui ne lui appartiennent pas et qu'il ne touchera peut-être jamais. Ce qu'on ne dit pas, c'est si la taxation sera toujours basée sur le revenu additionné de l'assujetti et de celui de sa femme. Car les femmes mariées, en Suisse — on l'ignore très généralement — paient l'impôt militaire. Les femmes mariées qui ont de la fortune, qui ont un produit du travail paient la taxe militaire, quel que soit leur régime matrimonial, puisque les revenus des deux époux sont additionnés pour déterminer le montant de la taxe. C'est un système singulier, qui ne brille pas par son équité et qui devrait être revisé par la même occasion.

C'est en vertu du même usage que les femmes mariées paient aussi la taxe des pompiers.

Il faut convenir que dans son désir d'encaisser le plus d'argent possible, l'Etat a recours en l'occurence à de singuliers procédés.

S. F.